



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 25555

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations des professeurs de classes préparatoires concernant les projets qui viseraient à faire sortir les classes préparatoires du cadre des lycées pour les intégrer dans le cycle universitaire. Ils soulignent que cette uniformisation de l'enseignement porterait préjudice à la spécificité des classes préparatoires à laquelle ils sont très attachés. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) constituent un élément essentiel et original du dispositif de l'enseignement supérieur français. Il n'est donc pas question de leur porter atteinte et aucune réforme les concernant n'est à l'ordre du jour et ceci d'autant plus que leurs programmes et leur scolarité ont été profondément remaniés en 1995. Il n'a jamais été non plus envisagé de les transférer dans les universités. L'articulation des CPGE avec l'université est cependant très forte, les élèves ayant la possibilité de poursuivre leurs études à l'université. Cette voie est régie par le décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 qui prévoit la validation des acquis des étudiants des CPGE en vue de leur accès à une formation supérieure par le biais de conventions passées entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. Ces conventions déjà très nombreuses devront être généralisées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25555

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1009

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2050